

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 27 octobre 2022**

**CD20221027\_28**  
**id. 6585**

*Le 27 octobre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*  
*Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. ALBUGUES (pouvoir à Mme DELBREIL), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN)*

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

**DELIBERATION**

**ASSOCIATION "AU PRÉ EN BULLES"  
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR L'INSTALLATION  
D'UNE NOUVELLE SERRE**

L'association « au pré en bulles » développe sur Montauban un atelier et un chantier d'insertion : « les jardins montalbanais », dont l'activité est principalement basée sur la production de miel ainsi que le maraîchage bio, avec composition de

paniers à la vente, sur abonnement, auprès des particuliers, et en demi-gros auprès des commerces bio.

Située dans le champ de l'économie sociale et solidaire, l'association, via son atelier et chantier d'insertion est conventionnée par l'État au titre de l'accompagnement qu'elle développe auprès des publics en réinsertion (13 emplois temps plein). En 2021, 46 % des personnes embauchées étaient bénéficiaires du revenu de solidarité active. La structure affiche 73 % de sorties positives sur un objectif de 60 %.

Pour l'activité d'insertion par l'économie ainsi développée, le Département participe également au financement des emplois par l'attribution à l'association, par convention avec l'État, d'une participation financière de 25 737€.

Dans le cadre du plan de relance de l'État, l'association a bénéficié d'une augmentation de 3 emplois temps plein. Elle a besoin de développer son activité commerciale en augmentant la surface couverte pour la production de légumes et notamment en période hivernale. Pour atteindre cet objectif, l'association doit investir dans l'achat d'une serre supplémentaire.

Il est précisé que les biens et services que les ateliers d'insertion produisent peuvent être commercialisés lorsque cette commercialisation contribue à la réalisation et au développement des activités d'insertion sociale et professionnelle des personnes embauchées. Toutefois, les recettes tirées de la commercialisation ne peuvent couvrir qu'une part inférieure à 30 % des charges liées à l'activité.

Dans ce cadre, Monsieur le Président de l'association sollicite une subvention départementale pour l'achat de la serre (dossier 00004697 – X914) sur la base du dossier ci-après :

Le coût du projet s'établit à 39 029,45 € TTC

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Subvention du Département (25,62 %)	10 000,00 €
Subvention de l'État (fonds départemental d'insertion)	<u>29 029,45 €</u>
TOTAL TTC	39 029,45 €

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, habitat,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une subvention départementale exceptionnelle d'investissement de 10 000 € à verser à l'association « au pré en bulles » pour l'installation d'une nouvelle serre ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au programme P019, opération O005, enveloppe E06, nature analytique 1428-20422/58/204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL